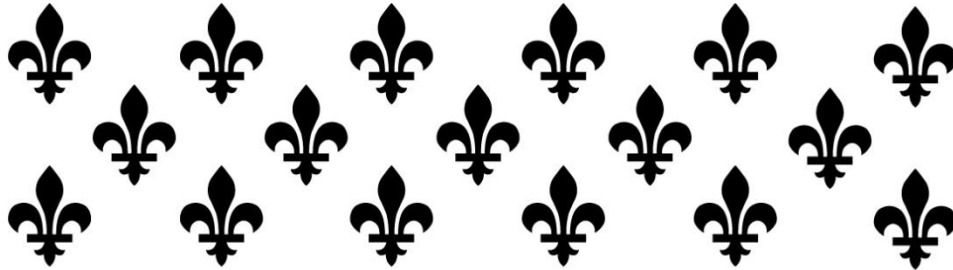


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 25 novembre 2021 — N° 15

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter Mme Maggy Robinson, lauréate du gala Forces Avenir.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner la contribution de M. Albert Lévy aux organismes venant en aide aux enfants et aux adultes autistes grâce à la collecte de fonds du Grand McDon.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de M. Robert Beauvais, directeur adjoint du Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner les Journées d'action contre la violence faite aux femmes.

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Librairie Livres en tête inc.

25 novembre 2021

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner les Journées d'action contre la violence faite aux femmes.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire du Club de golf et de curling de Thetford inc.

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de souligner la victoire de l'équipe des Cobras du Roussillon au championnat de la Ligue de baseball junior AA du Québec.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de féliciter la Maison de la famille de Mirabel et l'entreprise Garde-robres Gagnon et Frères, lauréats du Gala des Mirad'Or.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner l'importance des banques alimentaires pendant la période des fêtes et inviter les citoyens à y apporter leur contribution.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

25 novembre 2021

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le plan stratégique 2021-2025 de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
(Dépôt n° 109-20211125)

M. Roberge, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement;
(Dépôt n° 110-20211125)

Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2020-2021 du Conseil supérieur de l'éducation.
(Dépôt n° 111-20211125)

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Les comptes publics 2020-2021 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec, volume 1;
(Dépôt n° 112-20211125)

Les comptes publics 2020-2021 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux, volume 2.
(Dépôt n° 113-20211125)

25 novembre 2021

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 6 concernant le relâchement constaté du port de la ceinture de sécurité dans les véhicules routiers, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 octobre 2021 par M. Fortin (Pontiac);

(Dépôt n° 114-20211125)

La réponse à la question écrite n° 10 concernant l'élargissement du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires à la propédeutique à la maîtrise en travail social, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 octobre 2021 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve);

(Dépôt n° 115-20211125)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 6 octobre 2021 par Mme Rizqy (Saint-Laurent) concernant la mise en place de mesures de protection contre la COVID-19 dans les écoles.

(Dépôt n° 116-20211125)

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 4 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et de l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

(Dépôt n° 117-20211125)

25 novembre 2021

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 23 et 24 novembre 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 6, Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions.

(Dépôt n° 118-20211125)

Dépôts de pétitions

Mme Blais (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 424 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la réouverture des lits à l'hôpital de La Sarre.

(Dépôt n° 119-20211125)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Jacques (Mégantic) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 249 citoyens et citoyennes de la MRC du Granit, concernant le retour du bingo-média au projet de la Fondation Maison la Cinquième saison.

(Dépôt n° 120-20211125)

25 novembre 2021

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Derraji (Nelligan), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant les irrégularités dans l'octroi d'aide financière dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE); cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Hivon (Joliette), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale s'inquiète des pratiques spéculatives abusives et déloyales d'une minorité de propriétaires pour expulser leurs locataires et augmenter substantiellement le loyer de leurs immeubles;

QU'elle souligne le travail rigoureux de plusieurs journalistes qui ont dévoilé ces pratiques au cours de l'année à travers divers reportages;

QU'elle rappelle que le Code civil est un élément distinctif historique de la nation québécoise;

25 novembre 2021

QU'elle dénonce le fait que les règles concernant un bail de logement contenu dans le Code civil ne soient pas respectées par certains et certaines propriétaires;

QU'elle exige du gouvernement qu'il s'assure que le Tribunal administratif du logement continue d'être rigoureux quant à l'application des règles pour la reprise des logements;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de poursuivre ses efforts pour faire appliquer les règles existantes et les faire connaître aux locataires du Québec.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **110** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que le 21 novembre dernier marquait le 25^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale, une loi adoptée par le gouvernement du Parti Québécois en 1996;

QU'elle rappelle que l'équité salariale constitue un principe phare de la société québécoise;

QU'elle déplore que bien que plusieurs avancées aient été réalisées au cours des dernières années, l'équité salariale entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte;

25 novembre 2021

Enfin, qu'elle demande au gouvernement de renforcer la Loi sur l'équité salariale pour s'assurer que celle-ci est en mesure d'atteindre pleinement une réelle équité salariale.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **111** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire, conjointement avec M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère que la laïcité de l'État est une valeur québécoise;

QU'elle rappelle le parcours historique de laïcisation des institutions québécoises;

QU'elle affirme que la laïcité de l'État favorise le vivre-ensemble en permettant à tous de travailler, d'échanger, d'exprimer sa culture et de s'épanouir en toute égalité dans la société québécoise;

QU'elle souligne que la laïcité de l'État est fondée sur les principes comme l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ainsi que la liberté de conscience et de religion;

QU'elle dénonce catégoriquement l'amalgame inadmissible fait entre la loi 21 et l'islamophobie dans du matériel pédagogique destiné aux écoles de l'Ontario;

QU'elle affirme avec vigueur que le débat sur la laïcité au Québec appartient aux Québécoises et Québécois;

25 novembre 2021

Enfin, qu'elle insiste sur le devoir des élus de la nation québécoise de promouvoir, de valoriser et de défendre les valeurs québécoises.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **112** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **10**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions;

25 novembre 2021

- la Commission des institutions, afin d’entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d’état civil.

Et du consentement de l’Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l’Assemblée le 14 septembre 2021, il convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance afin d’améliorer l’accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l’enfance et de compléter son développement.

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission spéciale sur l’évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie se réunira en séance de travail afin d’organiser les travaux de la Commission ;
 - la Commission de l’administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l’audition de la Société d’habitation du Québec au sujet du chapitre 4 du rapport d’octobre 2020 du Vérificateur général du Québec intitulé *Programme AccèsLogis Québec : réalisation des projets d’habitation* et en suivi de la recommandation 2.1 du 41^e rapport de la Commission de l’administration publique.
-

25 novembre 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 06, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 16.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 36, Mme Soucy, deuxième vice-présidente,, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 39.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 113 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

25 novembre 2021

En conséquence, le projet de loi n° 92 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 30 novembre 2021, à 10 heures.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **114** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

À 12 h 41, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 30 novembre 2021, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

25 novembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Hivon (Joliette), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 110)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (IND)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

25 novembre 2021

Sur la motion de Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 111)

(Identique au vote n° 110)

25 novembre 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire, conjointement avec M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 112)

POUR - 106

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
David (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)	

ABSTENTIONS - 10

Dorion (QS)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Massé (QS)	
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	

25 novembre 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice :

(Vote n° 113)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

25 novembre 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 114)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	